



Termes de références pour le recrutement d'ONGs en appui à la mise en œuvre du produit 3 « Les adolescents et les jeunes disposent de capacités pour prendre des décisions éclairées en matière de droits et de santé sexuelle et reproductive ainsi que de compétences de vie pour leur développement »

I- Contexte et justification

Estimée à 5 638 203 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitation de 1975, et 14 017 262 habitants selon celui de 2006, la population du Burkina Faso est passée à 19 034 397 habitants en 2016, dont 68 pour cent ont moins de moins de 26 ans, selon les projections démographiques issues du recensement de 2006. Avec un taux d'accroissement de 3,1 pour cent pendant la période intercensitaire 1996-2006, la population du Burkina sera de 28 671 700 habitants en 2030 et sera multipliée par environ cinq en cinquante ans.

La densité de la population croît rapidement. Elle sera multipliée par 4,4 entre 1975 et 2025. Le plus grand bond a été enregistré entre 2006 et 2015 (+16,2) : la densité de la population est passée de 51,4 habitants au km² à 67,6 habitants au km².

En 2016, le taux de chômage des jeunes était de 34,5% chez les jeunes ayant un niveau de scolarité supérieur et de 17,2% pour les personnes ayant un niveau secondaire. La prévalence contraceptive est passée de 16,2% en 2010 à 24% en 2015 et varie de 11,1% dans la région du Sahel à 46,3% dans la région du centre. Les besoins non satisfaits chez les femmes mariées sont de 19 pour cent en raison de la perception socioculturelle et des idées fausses sur la contraception moderne et les effets secondaires potentiels. L'indice synthétique de fécondité est passé de 6,9 enfants par femme en 1993 à 5,4 en 2015. En outre, le taux de fécondité des adolescents était de 14 pour cent en 2015.

Malgré les progrès enregistrés, le cinquième objectif de développement du millénaire n'a pas été atteint : le ratio de mortalité maternelle est passé de 341 pour 100 000 naissances vivantes en 2010 à 330 en 2015.

La prévalence du VIH / sida est de 0,90 pour cent avec 50 pour cent des nouvelles infections sexuellement transmissibles touchant les adolescents et les jeunes. Par ailleurs, 31,6 pour cent des femmes sexuellement actives ont déclaré avoir utilisé le préservatif lors du dernière rapport sexuel contre à 75,9 pour cent chez les hommes.

Le Burkina Faso accueille des réfugiés venant du Nord du Mali. Les inondations récurrentes affectent 10 régions sur 13, en particulier à Ouagadougou, où plus de 25% de la population urbaine est concentrée.

Au cours des dix dernières années, la croissance économique moyenne est de l'ordre de 5 pour cent. En 2014, près de 40 pour cent de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté contre 46,7 pour cent en 2009. L'indice de développement humain est passé de 0,340 en 2011 à 0,402 en 2014 plaçant le Burkina Faso au 183^{ème} rang sur 188 pays. Si les tendances actuelles de croissance démographique sont maintenues, il faudra davantage plus de croissance économique pour soutenir les investissements massifs nécessaires pour la transformation structurelle de l'économie.

Dans cette perspective, le Burkina Faso, à travers le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, s'est engagé à accélérer sa transition démographique, en investissant de manière stratégique dans le domaine des droits et santé sexuelle et de la reproduction. A ces investissements s'ajoute la mise en œuvre de politiques économiques et de gouvernance visant la création d'emplois et l'investissement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

L'UNFPA a dans ce contexte élaboré, en partenariat avec le gouvernement son 8^{ème} programme de coopération 2018-2020 dont un des produits intitulé «**Les adolescents et les jeunes disposent de capacités pour prendre des décisions éclairées en matière de droits et de santé sexuelle et reproductive ainsi que de compétences de vie pour leur développement** » vise à contribuer à la réponse aux nombreux défis de la croissance démographique dans la perspective de permettre au Burkina Faso, de : i) s'inscrire dans la feuille de route de l'Union Africaine pour la capture du dividende démographique, et ii) réduire l'impact de la croissance démographique sur la dégradation de l'environnement, en tirant parti des initiatives en cours en matière d'accélération de la planification familiale, de l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes, y compris la lutte contre les grossesses non désirées.

L'opérationnalisation de ce produit nécessite le recrutement d'ONG pouvant contribuer efficacement à sa réalisation, d'où l'élaboration des présents TDRs de recrutement des ONG partenaires.

II- Objectifs

De façon générale, la consultation permettra de recruter des ONG/Associations capables d'apporter leur expertise dans la mise en œuvre des activités du produit 3 «*Les adolescents et les jeunes disposent de capacités pour prendre des décisions éclairées en matière de droits et de santé sexuelle et reproductive ainsi que de compétences de vie pour leur développement*». L'ONG travaillera à opérationnaliser l'utilisation des technologies pour faciliter l'information des adolescents et des jeunes sur la SR/PF et à renforcer les capacités. Elle devra :

- promouvoir un ensemble complet de services intégrés adaptés aux jeunes, y compris l'utilisation de technologies dans les régions prioritaires (Est, Sahel, Centre-Est, Boucle du Mouhoun et les zones périurbaines de Bobo et Ouaga);
- renforcer la capacité des parents et des communautés à respecter les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive avec un focus sur les plus vulnérables dans les régions prioritaires (Est, Sahel, Centre-Est, Boucle du Mouhoun et les zones périurbaines de Bobo et Ouaga).

A termes, elle devrait contribuer au renforcement des compétences de vie des adolescentes et au recrutement de nouvelles utilisatrices de méthodes contraceptives modernes parmi les adolescentes de 15 à 19 ans d'ici à 2020 dans la perspective de réduire les grossesses non désirées.

Plus spécifiquement, la présente consultation vise à évaluer: 1. La nature des interventions de ces structures ; 2. La mesure de la densité et de l'étendue du réseau de collaboration de chaque structure ; 3. La disponibilité, en quantité et en qualité, des ressources humaines et de la logistique dans chaque structure potentiellement chargée de la mise en œuvre des activités dudit produit; 4. L'expérience dans le domaine des interventions en Santé de la reproduction/planification familiale; 5. La capacité de gestion administrative et financière de la structure.

III- Description des tâches et conditions à remplir

Sous la responsabilité générale de la Représentante de l'UNFPA, en collaboration avec les responsables des unités de planification et d'opérationnalisation du programme, du chargé de programme SR/Jeune/Vih et des responsables des directions techniques du ministère sectoriels chargés de la mise en œuvre du 3, l'ONG mettra en œuvre des activités améliorant l'accès des jeunes et des adolescents à des services de SRAJ adaptés à leurs besoins, y compris le renforcement de leurs compétences de vie courante afin de leur permettre de bénéficier de l'information de qualité et des services, y compris la contraception sans contrainte, ni discrimination ni violence dans les domaines suivants :

- Promotion d'un ensemble complet de services intégrés adaptés aux jeunes, y compris l'utilisation de technologies dans les régions prioritaires (Est, Sahel, Centre-Est, Boucle du Mouhoun et les zones périurbaines de Bobo et Ouaga);
- Renforcement de la capacité des parents et des communautés à respecter les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive avec un focus sur les plus vulnérables dans les régions prioritaires (Est, Sahel, Centre-Est, Boucle du Mouhoun et les zones périurbaines de Bobo et Ouaga).

Conditions à remplir

- Etre une ONG régulièrement immatriculée au Ministère de l'administration du territoire;
- Exister depuis au moins deux (02) années ;
- Disposer d'une expérience d'au moins deux années de travail dans le domaine de la SRAJ/PF/Compétences de vie courante/dialogue parent-enfants sur le terrain ;
- Jouir d'une bonne réputation et avoir une connaissance du contexte socio-culturel national;
- Etre disponible dès la signature du contrat à effectuer les prestations ;
- Avoir une bonne capacité de travail en équipe, d'initiative et de rédaction ;
- Disposer du minimum de personnel requis et fournir leur CV (spécialiste des sciences sociales, comptable, agent d'administration, etc.) ;
- Etre capable de fournir les preuves de ses activités sur le terrain (rapports d'activités et financiers des années 2016 et 2017) ;
- Avoir un siège identifiable et fonctionnel;

- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG avec au moins deux signataires.

Conditions obligatoires (éliminatoires)

- Etre une ONG régulièrement immatriculée au Ministère de l'administration du territoire;
- Exister depuis au moins deux (02) années ;
- Avoir un siège identifiable et fonctionnel ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG avec au moins deux signataires.

IV- Résultats attendus

A l'issue de la consultation, des ONG/Associations sont recrutées pour contribuer à la mise en œuvre du produit 3 «**Les adolescents et les jeunes disposent de capacités pour prendre des décisions éclairées en matière de droits et de santé sexuelle et reproductive ainsi que de compétences de vie pour leur développement** » et les résultats qui leur aurait été assignés en termes de recrutement de nouvelles utilisatrices parmi les jeunes et les adolescentes(300 000 pour toutes les interventions et toute la durée du programme), d'accès aux autres services de SR et de compétence de vie atteints
L'ONG retenue produira un rapport technique d'activités et un rapport financier dès la fin de la prestation suivant les procédures NEX et celles contenues dans la lettre d'entente.

V- Méthodologie

Les ONG intéressées vont faire une proposition d'offre technique et d'offre financière. L'offre financière sera faite sur la base des coûts unitaires par rubrique définie ci-dessous :

- Promotion d'un ensemble complet de services intégrés adaptés aux jeunes, y compris l'utilisation de technologies dans les régions prioritaires (Est, Sahel, Centre-Est, Boucle du Mouhoun et les zones périurbaines de Bobo et Ouaga);
- Renforcement de la capacité des parents et des communautés à respecter les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive avec un focus sur les plus vulnérables dans les régions prioritaires (Est, Sahel, Centre-Est, Boucle du Mouhoun et les zones périurbaines de Bobo et Ouaga).

Un comité se réunira pour l'analyse des offres et procédera à la sélection des ONG

VI- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- Une fiche signalétique de l'ONG précisant les états de services au cours des deux dernières années;
- Les ressources humaines disponibles avec leurs CV (compétences techniques) et la logistique disponible dans le domaine ;
- Une copie des textes fondamentaux de l'ONG (statuts, règlement intérieur) et les rapports d'activités et financiers des deux dernières années ;
- La preuve de l'expérience de l'ONG dans le domaine précité (Attestation de bonne fin d'exécution, lettre de recommandation);
- Une offre technique comportant la méthodologie proposée, le calendrier de travail, les zones d'interventions de l'ONG ;
- Les TDR paraphés par le responsable de l'ONG ;
- Une offre financière en adéquation avec la méthodologie proposée et indiquant les coûts unitaires des prestations proposées par rubriques. Les deux offres (technique et financière) doivent être dans des enveloppes séparées.

Le dossier de candidature doit être déposé, sous pli fermé, au plus tard le lundi 27 novembre 2017 à 12h aux adresses ci-dessous suivante: réception de l'UNFPA à l'Immeuble des Nations Unies, sis à Koulouba, 01 BP 575 Ouagadougou 01-Burkina Faso - Standard UNFPA 25 49 13 00 / 01. Le pli portera la mention suivante: «Recrutement d'ONG pour la mise en œuvre des activités du produit 3 : **Les adolescents et les jeunes disposent de capacités pour prendre des décisions éclairées en matière de droits et de santé sexuelle et reproductive ainsi que de compétences de vie pour leur développement** » « A n'ouvrir qu'en séance »

VII- Période

La durée du partenariat est de trois ans, couvrant la période du programme 2018-2020.

VIII- Financement

Les prestations seront financées sur les ressources propres de l'UNFPA et sur celles mobilisées au compte du produit.